

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2016-44
du 1^{er} Décembre 2016**

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014, par laquelle Monsieur le Maire a été autorisé à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Vu le contrat de location souscrit avec Mademoiselle HOPFNER Céline, à compter du 1^{er} juillet 2016,

DECIDE

Article 1 : Le logement de type F4 situé 9, place de l'église à YZERON, est loué à Mademoiselle HOPFNER Céline à compter du 1^{er} juillet 2016.

Article 2 : Le montant du loyer mensuel est fixé à 373.66 €, payable d'avance, le 1^{er} de chaque mois.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Transmis en Préfecture le :

